

MAZIÈRES-EN-GÂTINE

Ouverture du nouvel accueil de la mairie

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, vendredi, les conseillers municipaux ont déambulé dans les nouveaux bureaux d'accueil de la mairie. Si tout n'est pas terminé, il reste encore des finitions dans cette première phase de rénovation, Alain Clairand précise : « Le mobilier de la salle des mariages, bureau de vote et du conseil municipal n'a pas encore été livré ». Depuis jeudi 24 mai, le bureau d'accueil du public et le bureau du maire ont déménagé dans la partie rénovée du bâtiment. Les heures d'ouverture sont inchangées : 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi. L'agence postale, fermée

lundi 4 et mardi 5, rejoindra l'enceinte de la mairie et rouvrira mercredi 6 dans ses nouveaux locaux.

Tarifs : « Le Département impose un tarif unique du prix de repas de cantine pour les élèves de maternelle et de primaire. Nous souhaitons maintenir les deux tarifs, un courrier a été adressé au Conseil départemental, sans réponse à ce jour ». Au 1^{er} septembre, une augmentation de 2 %, concernant la part de la mairie, sera effectuée.

Mutualisation de matériel : « il convient de signer une convention pour l'utilisation d'une balayeuse, acheté par la commune de Verruyes ».

Les heures de location effectuées par la commune de Mazières et Saint-Georges-de-Noisné seront facturées par la commune de Verruyes. Chaque commune se munira de ses propres brosses, un matériel adaptable derrière le tracteur.

Communauté de communes Val de Gâtine : Par la loi NOTRe, le Département doit essayer de monter la puissance en haut débit dans tout le département. Après discussion, le conseil municipal approuve le transfert de compétence optionnelle du Département à la Communauté de communes Val de Gâtine.



Mazières en Gâtine